

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Arrêté n° 229 du 10 AVR 2016 fixant la liste nominative des membres du
comité scientifique du département des sciences biologiques de l'environnement
de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université
Abd Elrahman Mira - Bejaïa**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-218 du 13 Rabie El-Aouel 1419 correspondant au 7 Juillet 1998, modifié et complété, portant création de l'université de Bejaïa ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'élection des représentants des enseignants au comité scientifique du département des sciences biologiques de l'environnement de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa du 11 Janvier 2016.

A R R E T E

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 48 du décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du comité scientifique du département des sciences biologiques de l'environnement de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa.

Article 02 : La liste nominative des membres du comité scientifique du département des sciences biologiques de l'environnement de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 03 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs, le recteur de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Annexe de l'arrêté n°229 du 10 AVR. 2016 fixant la liste nominative des membres du comité scientifique du département des sciences biologiques de l'environnement de la faculté des sciences de la nature et de la vie à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BENHAMICHE Nadir	Maitre de conférences classe « B », président du comité scientifique du département
2	ZEBBOUDJ Aicha	Chef du département
3	IGUEROUADA Mokrane	Professeur
4	SAHNOUNE Mohamed	Professeur
5	MOULAI Riadh	Professeur
6	AISSAT Lyes	Maitre assistant classe « A »
7	NAIT MOULOUD Mohamed	Maitre assistant classe « A »

